

ANNEXE 2 - PROCEDURE 2018
DISPOSITIF DEROGATOIRE AUX CONCOURS D'ENTREE
DANS LES INSTITUTS DE FORMATION DE CERTAINS METIERS PARAMEDIAUX
(masso-kinésithérapie, ergothérapie, pédicurie-podologie
Psychomotricité)

avril

- DSA1 /DGOS : Rédaction de l'instruction
- DTN : Diffusion de l'instruction aux SHN
- SHN : Ouverture de l'inscription en ligne :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeqrEutc8x8ljCtczr82lzflCMG55xhdO6qwbVPISD90nqOdQ/viewform?usp=sf_link

Juin

- 21 juin : fin de dépôt des candidatures
- 21- 28 juin : Classement et avis des DTN sur les candidatures

Juillet

- Commission nationale de sélection des candidatures
- Diffusion des résultats
- Validation des inscriptions par les SHN
- Entretien SHN/DTN/Institut concernant les aménagements de la formation

Septembre

- Rentrée dans la formation